

Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage

Degré zéro. Reach and Limits of the Artialisation Theory as a Policy Advising Framework

Alain Nadaï

Volume 51, numéro 144, décembre 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017622ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017622ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nadaï, A. (2007). *Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage*. *Cahiers de géographie du Québec*, 51(144), 333–343. <https://doi.org/10.7202/017622ar>

Résumé de l'article

La théorie de l'artialisation développée par Alain Roger (1997) a longtemps été et est encore une référence, en France tout particulièrement, dans le champ théorique sur le paysage. Cet article résume le débat sur le paysage qui a été contemporain de l'émergence de cette théorie. La définition du paysage proposée par Alain Roger est ensuite soumise à une double critique : interne et externe. La critique interne met en évidence un biais logique dans l'utilisation de la catégorie de patrimonialisation et montre que ce biais interdit à cette théorie de fonder, comme le prétend Alain Roger, une politique du paysage. La seconde, externe, suggère que cette théorie n'explique pas comme elle le soutient l'émergence du paysage. Dans les deux cas, ces limites sont dues à l'absence d'élaboration du lien entre le paysage et son substrat : le *degré zéro* du paysage, comme l'a nommé Alain Roger.

Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage

Degré zéro. *Reach and Limits of the Artialisation Theory as a Policy Advising Framework*

Alain NADAÏ
Centre international de recherche
sur l'environnement et le développement
nadai@centre-cired.fr

Résumé

La théorie de l'artialisation développée par Alain Roger (1997) a longtemps été et est encore une référence, en France tout particulièrement, dans le champ théorique sur le paysage. Cet article résume le débat sur le paysage qui a été contemporain de l'émergence de cette théorie. La définition du paysage proposée par Alain Roger est ensuite soumise à une double critique : interne et externe. La critique interne met en évidence un biais logique dans l'utilisation de la catégorie de patrimonialisation et montre que ce biais interdit à cette théorie de fonder, comme le prétend Alain Roger, une politique du paysage. La seconde, externe, suggère que cette théorie n'explique pas comme elle le soutient l'émergence du paysage. Dans les deux cas, ces limites sont dues à l'absence d'élaboration du lien entre le paysage et son substrat : le *degré zéro* du paysage, comme l'a nommé Alain Roger.

Mots-clés

Théorie, environnement, paysage, artialisation, patrimonialisation

Abstract

The theory of artialisation developed by Alain Roger (Roger, 1997) is still a conceptual benchmark in landscape theory, particularly in France. This paper briefly reviews the French debate about landscape that was coeval with the emergence of this theory. The definition of landscape implied by Roger's theory is then submitted to a double criticism, both internal and external. The internal criticism highlights a logical gap in the use of the notion of patrimonialization, which prevents this theory from reaching operativity in the design of landscape policy, although it claims to do so. The second external criticism suggests that this theory does not explain the genesis of landscapes, once again contrary to its claims. In both cases, the gap is due to the missing link between the landscape and its substratum, *degré zéro*, as Alain Roger has named it.

Keywords

Theory, environment, landscape, artialisation, patrimonialization



Blancs de poussière, les trois buissonniers dégringolaient les rues brûlées des villages [...] leur suprême joie [...] c'était les baignades dans l'Arc [...] Jamais cerveaux d'artistes n'eurent d'éclosion plus naturelle [...] Comme on comprend ce mot dit plus tard par Cézanne à un ami : « Peindre d'après nature, ce n'est pas copier l'objectif, c'est réaliser des sensations ». Des sensations, ces journées en plein air en avaient [...] gorgé les deux amis [...] au point que le pays avait passé en eux. D'après nature ! Cézanne ne devait jamais pouvoir bien peindre autrement.
Joachim Gasquet, *Cézanne*

Introduction

Le concept d'*artialisation* (Roger, 1978) a accompagné la renaissance de la profession de paysagiste et du champ disciplinaire correspondant, en France, dans les années 1970. Contestant l'assimilation du paysage à l'environnement, au pays, ce *degré zéro du paysage*, il justifiait l'introduction de l'esthétique et du sensible dans l'aménagement du territoire, tout en étant à l'origine d'une polarisation du débat, en France, sur l'essence du paysage. Par bien des aspects, cette polarisation demeure alors que le caractère hybride du paysage est largement reconnu. De nombreux travaux ont aujourd'hui décrit les liens du paysage à son substrat, au système politique ou social. Les analyses de Kenneth Olwig (2002), de Barbara Bender (1998) ou de Sandra Mukerji (1997), pour ne citer qu'elles, ont en effet montré que le paysage était à la fois l'instrument, le lieu et le media de l'action politique. En démontrant que les innovations militaires et l'unification du territoire français dérivait de Versailles, Mukerji a mis en évidence que le jardin de Versailles était non seulement un lieu reflétant et symbolisant le pouvoir de Louis XIV, mais aussi le lieu par lequel ce pouvoir se concevait et se réalisait. Olwig a de son côté pisté l'émergence européenne et anglo-saxonne de la notion de paysage dans la mise en scène du pouvoir politique au XVII^e siècle, à l'origine de la naissance de l'État-nation. En analysant les conflits autour du site de Stonehenge, Bender a pour sa part expliqué comment et en quoi un paysage mythique est un enjeu contemporain de pouvoir.

La *troisième nature*, comme l'appelle l'historien J.D. Hunt (1996), celle de l'art des jardins, l'art de la représentation à même le site par encodage dans ce dernier renvoie bien à l'idée d'un hybride entre une première nature supposée *brute* et une autre supposée *artificielle*, entre le *naturel* et le *culturel*. Ce concept place l'art des jardins et le paysage à la croisée de chemins entre l'écologie et les institutions politiques, culturelles, celles de l'art, de l'aménagement et de l'urbanisme. En l'espèce, le paysage ne traverse la pratique de l'urbanisme en convoquant le site *et* sa mémoire (Marot, 1999 ; 2002) que parce qu'il les tient irrémédiablement hybridés et rend indissociables la nature *et* la culture. On pourrait même esquisser un constat symétrique concernant les relations entre paysage et écologie. On découvrirait que le paysage, en convoquant le *culturel* exerce un potentiel de subversion par rapport aux institutions en charge de la préservation de la *nature*. La réflexion conduite par le paysagiste Gilles Clément (1999 et 2002) semble, entre autres choses, remplir ce rôle puisqu'il développe, à partir du concept du *jardin planétaire*, une vision qui met l'accent sur le brassage mondial et le caractère historiquement construit de *l'endémicité* chère à certains écologues¹. Enfin, les praticiens croisent allégrement les natures dans leurs projets – nature bucolique, sublime, sauvage ou urbaine, voire mémoires de nature. Ils renouvellent la pratique du projet sur la base d'une prise en compte des dynamiques écologiques.

Des projets récents et d'ampleur s'appuient sur ces dynamiques pour refonder culturellement des sites naturels. Ils transcendent ce faisant l'opposition théorique entre dynamique culturelle et statique naturelle. On citera, à titre d'exemple, les projets de James Corner aux États-Unis, notamment la réhabilitation de la décharge de *Fresh Kills* (Staten Island, New York) ; le *Pixel d'Arbres* installé par Michel Desvignes dans la boucle de la Tamise ; le *Revival Field* de Mel Chin ; le *Trümmerflora on the Topographie of Terror* proposé par Helen et Newton Harrison en 1988 pour le quartier général de la Gestapo à Berlin et d'une façon plus générale les projets dits de *remédiation* d'anciens sites pollués.

La frontière entre art et paysage est quelquefois mal délimitée (doit-on, par exemple, inscrire les travaux de Mel Chin, de Nils Udo ou de Goldworthy dans le champ du paysage, des jardins ou dans celui de l'art ?) comme peut l'être, aussi, celle entre écologie et paysage. De récentes analyses, par le menu, de processus de projet de paysage montrent la co-construction nature-paysage en leur sein (Nadaï, 2007).

Alors que ces frontières sont fluctuantes et que le caractère hybride du paysage est reconnu, les débats français sur le paysage semblent encore traversés par bien des aspects d'une opposition entre nature et culture. Ainsi en va-t-il, par exemple, de récentes analyses théoriques de la notion de projet qui reprennent la dichotomie pays/paysage pour exclure de la pratique de projet, conceptuellement s'entend bien sûr, les pratiques agricoles à l'origine des paysages en terrasses (Boutinet, 2000). S'il convient, dans ce contexte, de souligner l'apport des travaux s'intéressant au rapport social, sensible des habitants à leur paysage quotidien (Bigando, 2004 ; Luginbühl, 2007), il semble tout aussi nécessaire de revisiter les origines, en France, de cette structuration de ce débat et, de façon plus large, les fondements d'une théorie du paysage qui a connu une renommée bien au-delà de l'Hexagone.

La présente contribution propose donc de revisiter la théorie de l'artialisation afin d'en dégager la portée et les limites en tant qu'outil de réflexion dans l'élaboration d'une politique du paysage. Elle argumente deux points. Le premier est qu'à ainsi distinguer pays et paysage, cette théorie exclut de ce dernier les acteurs locaux et la valeur d'usage. Elle a par conséquent un fort coût politique. Le second est que la portée historique de cette théorie, qui a paru la légitimer dans son succès, peut aujourd'hui être regardée comme un coproduit de ce clivage même et questionnée à ce titre. Cet ensemble suggère que si, en légitimant les liens entre art et paysage, elle a en son temps servi l'émergence de politiques du paysage distinctes des politiques de l'environnement, elle en saurait aujourd'hui fonder une réflexion sur les premières.

La renaissance du paysage ou les espoirs d'un hybride

La renaissance de la profession d'architecte paysagiste en France dans les années 1970 fut un acte politique. Il s'inscrivait, au moyen de la catégorie de paysage, en subversion de l'aménagement fonctionnel prédominant depuis l'après-guerre (Dagognet *et al.*, 1995).

Cette renaissance s'est opérée dans un mouvement de retournement sur un territoire à panser et repenser, traduction dans l'espace d'un développement sans principe de cohérence qui appelait par son résultat le besoin d'une politique du paysage (Chabason, 1995). En 1979, une note de la Direction de l'urbanisme et du paysage relance la



question des fondements du paysage (Dagognet *et al.*, 1982). La définition du paysage est au cœur des réflexions. Les théoriciens décrivent la réalité du paysage comme tenant à la fois de l'objet et du sujet, de l'espace concret et de nos représentations.

Les frontières entre paysage et nature/environnement d'une part, celle entre paysage et pays/site d'autre part, sont dès lors au cœur des débats et reçoivent des traitements distincts. Sur le plan ontologique, le paysage est distingué de l'environnement selon une ligne de partage qui reprend la distinction moderne entre nature et culture, faits et valeurs (Roger, 1997 ; Cauquelin, 1995). Sur le plan des analyses empiriques, le lien entre paysage et pays est au contraire argumenté au travers de riches descriptions portant sur l'imbrication des facteurs naturels, culturels et sociotechniques dans l'émergence des paysages (Corbin, 1988 ; Luginbühl, 1992 ; Briffaud, 1995).

Dans un contexte politique marqué par la montée des préoccupations environnementales, les deux types d'analyses défendaient indirectement un droit de reprise des paysages et une distinction entre la politique du paysage et une politique de l'environnement axée sur la préservation. Les premières le faisaient en distinguant sur le plan ontologique le donné du construit, les secondes en montrant le lien du paysage (implicitement conçu comme nature) à la culture et aux techniques. Le succès de la théorie de l'artialisation tient probablement au fait qu'elle empruntait en apparence aux deux registres et semblait du coup fédérer le débat. Ainsi, la notion d'artialisation du pays à l'origine du paysage évoque l'hybridation du premier alors que le *Court Traité* d'Alain Roger dédie un chapitre à la politique du paysage qu'il fonde, en accord avec la théorie même de l'artialisation, sur une distinction radicale entre pays/environnement et paysage. Ce constat invite à s'interroger sur les modalités logiques de cohabitation de ces deux pans du *Court traité du paysage* et à revisiter la théorie de l'artialisation en tant que cadre de réflexion pour une politique du paysage.

Degré zéro ou les clivages de l'artialisation

En contestant l'assimilation du paysage au pays et à l'environnement, et en inscrivant le paysage dans le champ de l'esthétique, le concept d'artialisation réactualise sous plusieurs formes le clivage nature/culture : clivage des entités, des acteurs et des politiques.

Le clivage des entités : pays/paysage

Une vue largement partagée situe la naissance du paysage, à la Renaissance en Occident, en concomitance avec un processus de sécularisation de la nature, d'avènement de la modernité et de dédoublement du rapport au monde (Besse, 1992). La nature passe du statut de cosmos, incarnation du divin, à celui de concept accessible par un effort d'objectivation (biologie, écologie, sylviculture, etc.). Le paysage prend en charge la dimension esthétique de la nature. Il apparaît en peinture aux XIV^e et XV^e siècles, avec les premières *vedutta*.

L'histoire picturale correspondante est très bien décrite par Roger (1997, chap. IV). Elle inspire l'auteur qui, s'appuyant, par analogie au corps féminin, sur la dualité nudité/nu élabore une théorie du paysage qui distingue pays et paysage. La *double artialisation* désigne ainsi deux modalités de l'opération artistique qui donne naissance

au paysage : l'artialisation directe *in situ* met en forme le pays ; l'artialisation indirecte *in visu* concerne la représentation, le *regard porté sur* : elle qualifie par référence à l'art le pays comme paysage (par exemple la montagne Sainte-Victoire immortalisée en paysage par Cézanne). Les deux types d'artialisation entretiennent une relation dialectique qui renouvelle l'opération sans fin : l'artialisation *in situ* imprime l'art dans le site qui l'offre en retour à l'observateur, participant à l'artialisation *in visu*, qui guidera à son tour l'artialisation *in situ*. Ainsi, le paysage résulte d'une artialisation du pays qui, selon les mots même de l'auteur, n'en est que le *degré zéro* et ne participe en rien à son émergence.

Le clivage des acteurs : agriculteurs/paysagistes, sociétés paysagères/sociétés non paysagères

Au clivage de l'objet en pays/paysage répond celui du sujet en paysan/paysagiste ou encore en société paysagère/non paysagère qu'Alain Roger emprunte à Augustin Berque pour la radicaliser.

L'expression du voisin (agriculteur) d'Henri Cueco (artiste) – «*es bravo el pais*» – signalait selon l'artiste l'absence de vocable, donc de notion de paysage chez le premier (Cueco, 1995). Elle capturerait l'idée, un temps débattue puis partagée (tout au moins dans les milieux français du paysage), que les paysans ne portaient pas de regard *paysagiste* sur leur pays. Alain Roger y revient dans son traité (1997) pour corroborer la distinction pays/paysage et affirmer que, contrairement au pays qui existe, le paysage est une catégorie esthétique qui doit être inventée. Le paysage serait donc ce regard, émanant d'une prise de distance par rapport à la vision quotidienne de l'espace, prise de distance que le travail agricole, trop prenant, rend impossible (Roger, 1997 : 26-27). Ainsi l'auteur distingue-t-il, certes avec quelques précautions, le *paysan-homme-du-pays* et le *paysageant* adoptant ce regard distancié propre au paysage.

L'anthropologue Jean-Pierre Boutinet (2002) a relancé récemment ces clivages dans une analyse du *projet* de paysage. Il distingue *paysage* et *projet de paysage*. Le paysage, en tant qu'image picturale (tableau) ou point de vue panoramique est apparenté à l'artialisation *in visu*. Le projet de paysage est au contraire assimilé à l'artialisation *in situ*, c'est-à-dire à une image *opérative* : une image virtuelle et à faire advenir à travers l'aménagement du pays en paysage. Mais l'auteur butte rapidement sur une difficulté. Ainsi défini, le projet de paysage se confond avec les pratiques ancestrales, notamment agricoles, qui depuis de nombreux siècles ont façonné les paysages ruraux. Boutinet se refuse à suivre cette voie d'élaboration (car il y perdrait la spécificité de son objet d'étude) et convoque la distinction paysan/paysagiste comme *lieu commun*² pour restreindre la définition du projet de paysage à sa dimension esthétique : «*agrémenter leur lieu de travail n'était pas le problème [des paysans]. [...] L'équivoque vient de ce que le paysan a de sa terre une image opérative utilitaire alors que le paysagiste cherche à développer quant à lui une image opérative esthétique*» (Boutinet, 2002 : 76). La catégorie esthétique est donc, en l'occurrence, *convoquée pour exclure* de la dimension paysagère les paysans et leurs usages du territoire, afin de sauver l'objet d'étude. Une fois posée la distinction entre utilitaire et esthétique, le projet de paysage ne se confond plus avec la réalisation majeure qu'ont constitué les paysages en terrasses, mais uniquement avec leur ré-interprétation dans le champ de l'esthétique par un regard extérieur, détaché de la tâche productive.



La démonstration de Boutinet a l'avantage d'être récente et articulée. Elle montre avec éloquence qu'à réduire le paysage à sa dimension esthétique, on exclut non seulement la valeur d'usage du territoire mais, par voie de conséquence, les acteurs qui en font usage. Le paysan n'est alors qu'une figure. Tout aussi important est l'argument qui légitime *dans le principe* cette exclusion : les paysans ne seraient pas paysagistes parce qu'ils ne modèlent pas *en conscience* le paysage.

Clivages et politique du paysage

Les clivages que nous venons d'évoquer traversent bien sûr la conception de ce que devrait être une politique du paysage selon la théorie de l'artialisation. Le *Court traité du paysage* (chap. VII) dénonce la propension des écologistes à vouloir protéger – *patrimonialiser* est le terme employé – le paysage comme s'il s'agissait d'un bien environnemental. Cette volonté est regardée comme la conséquence d'une confusion entre paysage et environnement, esthétique et science³. En opposant ainsi le paysage à une nature sanctuaire défendue par les naturalistes, l'auteur en défend l'essence esthétique et de représentation qui seule est, selon lui, à même de fonder une politique du paysage digne de ce nom, à savoir une politique qui, s'inspirant des regards artistiques seuls capables de renouveler nos représentations, garantirait un droit de reprise de paysages conçus comme tels.

Portée et limites de la théorie de l'artialisation

Nous venons, à grands traits, d'esquisser les contours de la théorie de l'artialisation : conscience esthétique, distanciation, mise en art et représentation en sont les maîtres mots. Elle défend en outre que : i) le paysage se fait en conscience et exclut l'usager (du territoire) si cet usager n'en n'est pas l'acteur en conscience ; ii) l'inscription du paysage dans le champ de l'esthétique garantit contre sa patrimonialisation.

Une théorie du paysage qui exclut ainsi de son champ les usagers a un coût politique certain : elle devrait se légitimer d'avantages certains pour que nous acceptions d'en payer ce prix. C'est pourquoi il convient d'en examiner la portée.

Portée politique : patrimoine et *quasi-artificialisme*

D'un point de vue politique, la conséquence logique de la théorie artialisation est, selon Roger, la nécessité de bien distinguer paysage et environnement pour pouvoir résoudre les problèmes, faute de quoi on exporte les valeurs environnementales de conservation au paysage. Il convient donc de ne pas camoufler une vision honteuse de l'aménagement à l'aide du paysage, mais d'inventer l'avenir en construisant le regard de demain par emprunts au champ de l'art : l'histoire de ce dernier nous montre qu'il peut toujours métamorphoser la laideur, « l'affreux pays que nous sommes voués à habiter » (Roger, 1995 : 115). Le champ de l'art n'étant pas le domaine de compétence de l'auteur, il se contente « modestement de rassembler quelques indices » (*ibid.*). La démonstration s'arrête en ce point et nous laisse démunis pour penser le renouvellement de paysages qu'il semble absurde de vouloir protéger. Comment, en effet, décider ce qui est *paysage en devenir* lorsque le pays qui *précède* le paysage n'est rien (*degré zéro*) pour ce dernier ? Lorsque, du fait des clivages tant défendus, on est précisément

face à une théorie discrète, au sens mathématique du terme, qui nous fait passer sans transition du *zéro* au paysage ? Lorsque les paysages émergent *ex nihilo*, une politique du paysage, si elle s'interdit de protéger les paysages constitués, n'est-elle pas alors une contradiction dans les termes ?

Il semble que non. En effet, Roger s'autorise, au nom de cette même pensée, à prescrire, à l'occasion d'un colloque au Japon, la restauration du Mont Fuji qui s'érode : « [Le Mont Fuji] n'est pas un être naturel, mais [...] un monument à sauvegarder » (Roger, 1997 : 23). Ainsi, le problème n'est pas la patrimonialisation. S'agissant d'art ou d'esthétique, Roger a les coudées franches : un Fuji doit rester un Fuji parce qu'il fait partie du patrimoine artistique. Nous pouvons donc préserver le paysage dans son image au nom de l'art. La patrimonialisation n'est donc pas une valeur exclusivement environnementale et la contradiction n'est pas dans les termes. Il s'agit d'une aversion de principe à la nature qui finit, à force de l'utiliser comme repoussoir, par lui faire la part belle⁴. Il ne s'agit pas de la fin d'un mirage naturaliste tel que l'auteur le laisserait croire. Il s'agit bien plus de ce que le philosophe Clément Rosset désignait dans l'*Anti-Nature* comme une esthétique quasi artificialiste par laquelle : « l'usage naturaliste de l'artifice est directement lié, non à une exaltation mais à une dépréciation de la nature » (Rosset, 1973 : 90). Comme le pointe cet auteur, le problème est alors de savoir ce que l'on fuit exactement lorsqu'on déprécie ainsi la nature. Roger ne nous donne pas sa réponse sur ce point. La libération tant promise tourne court puisque nous voici interdits (d'agir au nom de la nature ; de nous affranchir de l'art) sans raison et renvoyés sans fin aux catégories qu'on entendait dépasser.

La portée de la théorie de l'artialisation ne semble donc pas telle qu'elle justifie le double sacrifice du politique (elle nous soumet à l'*art* et nous laisse démunis par ailleurs) et des usagers (qu'elle exclut).

Portée historique : l'émergence du paysage ou le cercle logique de l'esthétique de la pureté

La théorie de l'artialisation se justifie en apparence d'une légitimité historique : celle de l'émergence du paysage dans la représentation picturale et de l'esthétisation des *pays* (montagne, littoral, marais, etc.) au cours des deux derniers siècles (Roger, 1995 : 445-446). Au vu de ce qui précède, la question se pose pourtant de savoir si l'on est en droit d'aventurer qu'une autre définition du paysage pourrait prétendre à semblable légitimité historique tout en élargissant notre champ de compréhension et notre capacité d'action.

S'agissant de la possibilité d'une autre histoire du paysage, aussi génératrice, Michel Conan écrit à propos de la plus ancienne représentation de paysage (localisée à Çatal Höyük, Turquie) : « Cette image ne ressemble [...] à aucune [...] de nos peintures [...] On pourrait être tenté de refuser [...] d'y reconnaître un paysage. Mais cette attitude ethnocentrique nous interdirait, en fait, même la compréhension du paysage au XVIII^e siècle en France » (Conan, 1995 : 360). À en croire les écrits, la distance entre spécialistes du paysage et paysans semble telle qu'il serait avisé d'appliquer à la compréhension des paysages de nos contemporains, ce qui vaut ainsi pour ceux du XVIII^e siècle ou de Çatal Höyük.



Quant à l'histoire de l'émergence de nos paysages archétypiques (marais, montagne, littoral), de premiers *usages* (villégiatures, randonneurs, etc.) *antérieurs aux premières représentations* ont bien dû accompagner l'esthétisation qui les a instaurés comme tels. Le problème est que ce point d'émergence du paysage *à partir* du pays n'est pas élaboré par la théorie de l'artialisation. La dialectique entre artialisation *in visu* et *in situ* est certes censée désigner des procédés d'émergence du paysage, mais elle n'élabore en rien la contribution du pays à cette émergence. Or contribution il y a. Matthieu Kessler (1999) argumente ce point en défendant que la perspective déployée par le regard est inséparable de l'attitude développée vis-à-vis de l'objet. Ainsi, se serait-on intéressé, dans notre reconstruction de l'histoire du paysage, à l'invention du sujet moderne sans se poser la question triviale du promeneur. Comme le dit si justement Kessler, la réification de la nature n'explique pas comment le paysage en est venu à émouvoir les premiers peintres « antérieurement à [leur] première peinture de paysage » (Kessler, 1999 : 27). Affirmer alors que l'origine du paysage appartient à l'histoire de la peinture revient à défendre un *cercle logique* qui obère le point de naissance du paysage au pays.

Le même cercle logique est à l'œuvre dans la pensée politique de Roger qui, finalement, va de l'art à l'art puisque le terme correspondant au pays n'est pas élaboré dans la relation dialectique qu'instaure la double artialisation. En d'autres termes, l'art est censé renouveler les regards en recyclant une laideur dont le point d'origine (au pays) est obéré.

Dépasser le *degré zéro*: une question politique

Si une forme de réduction du paysage est sa confusion avec le pays, une autre en est son assimilation à une pure subjectivité. Rabattre le paysage sur sa représentation, c'est risquer d'en faire une gangue vide, d'en perdre l'origine et de nous laisser désarmés face aux questions contemporaines de politique du paysage. Au nom de quoi, si ce n'est d'un *postulat* de clivage, doit-on refuser aux agriculteurs un regard, une motivation esthétique, quand bien même cette dernière aurait été intimement mêlée à leurs pratiques quotidiennes? Ne devrait-on pas *au contraire et pour cette raison même* leur concéder plus que ce regard, un *faire-esthétique*?

Nous l'avons vu, l'argument historique n'a pas forcément l'autonomie requise pour régner en maître et légitimer une posture théorique exclusive. Il se pourrait qu'il en soit un compagnon fidèle, un coproduit qui s'est développé en harmonie avec le champ conceptuel moderne. La cohérence de l'argument philosophico-politique qui l'accompagne n'est guère meilleure. Une fois soumise à examen, on est en droit d'y voir un principe qui aurait renvoyé chacun à ses cases – le paysage à la peinture et le paysan au pays – ne leur laissant que peu de chances de se rencontrer. Si tel est le cas, doit-on s'étonner de l'absence du paysage dans les propos des paysans?

La question concerne la construction théorique de l'objet paysage et sa mise en politique. Elle concerne aussi l'ancrage des paysages dans leur territoire. C'est parce que, en dépit de son apparence dialectique, la théorie de l'artialisation abstrait ce lien et fait du pays un support *inerte* dans la construction du paysage, qu'elle nous a enfermé dans une représentation visuelle.

Les analyses qui mettent l'accent sur la place de l'ordinaire dans le paysage et la relation sensible des habitants à leurs paysages quotidiens (Bigando, 2004 ; Luginbühl, 2007) vont dans le sens d'une reconstruction théorique qui ouvre la notion de paysage en la connectant aux usages qui en sont faits. Les analyses de processus de projet de paysage qui mettent en évidence la contribution du site, par sa matérialité même, à l'émergence du projet, vont aussi dans le sens d'une compréhension du rôle du substrat, du pays dans l'émergence d'un paysage (Nadaï, 2007 ; Nadaï et Labussière 2007b). Enfin, les explorations quand au rôle possible dans les politiques d'aménagement d'une esthétique élargie dépassant la seule dimension visuelle (Lolive et Blanc, 2007), pouvant s'inspirer notamment de l'approche pragmatiste de l'expérience artistique (Dewey, 1980) ou des développements relatifs à l'esthétique environnementale (Berleant, 1992 ; Brady, 2003) sont une autre voie d'exploration.

Notes

- 1 Le champ de l'écologie est traversé par un débat opposant les tenants d'un droit à déplacer les plantes, et donc à modifier les écosystèmes, défendu notamment par Clément au travers du concept de *jardin planétaire*, aux tenants de l'utilisation exclusive de plantes indigènes.
- 2 *Lieu commun* dont les fondements ont été contestés, voir Larrère (1998).
- 3 Sur ce point, les couplages opérés par Roger entre acteurs et valeurs ne résistent pas à l'examen de la réalité, voir Trom (1996).
- 4 Nous rejoignons ici une intéressante critique de la théorie de l'artialisation par Jacques Dewitte (2001) qui pointe le caractère naturaliste du concept de pays.



Bibliographie

- ARNOLD, Berleant (1992) *The Aesthetics of Environment*. Philadelphie, Temple University Press.
- BENDER, Barbara (1998) *Stonehenge: Making Space*. Oxford, Berg.
- BESSE, Jean-Marc (1992) Entre modernité et postmodernité: la représentation paysagère de la nature. Dans Marie-Claire Robic (dir.) *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, pp. 89-121.
- BIGANDO, Eva (2004) Entre le social et le sensible, l'émergence d'un paysage ordinaire. *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 81, n° 2, pp. 205-218.
- BOUTINET, Jean-Pierre (2002) À propos du projet de paysage, repères anthropologiques. *Carnets du paysage*, ENSP-Versailles, Automne 2001, pp. 64-83.
- BRIFFAUD, Serge (1995) Découverte et représentation d'un paysage: Les Pyrénées du regard à l'image (XVIII^e-XIX^e siècles). Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 224-259.
- CAUQUELIN, Anne (1995) La porte du fond. Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 379-388.
- CHABASON, Lucien (1995) Pour une politique du paysage (entretien avec Odile Marcel). Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 260-272.
- CLÉMENT, Gilles (1999) *Le jardin planétaire*. Paris, Albin Michel.
- CLÉMENT, Gilles (2002) *Les belles vagabondes*. Paris, Albin Michel.
- CONAN, Michel (1995) Généalogie du paysage. Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 360-368.
- CORBIN, Alain (1990) *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivages (1750-1840)*. Paris, Flammarion.
- CUECO, Henri (1995) Approches du concept de paysage. Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 168-181.
- DAGOGNET, François, GUÉRY, François et MARCEL, Odile (1982) *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*. Seyssel, Champ Vallon.
- DAGOGNET, François, GUÉRY, François et MARCEL, Odile (1995) Mort et résurrection du paysage? Dans François Dagognet (dir.) *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 133-141.
- DEWITTE, Jacques (2001) Pays paysage: à propos d'une difficulté théorique de l'artialisation. Dans Françoise Chenet, Michel Collot et Baldine Saint-Girons (dir.) *Le paysage, état des lieux*, Paris, Ousia, pp. 419-440.
- BRADY, Emily (2003) *Aesthetics of the Natural Environment*. Édimbourg, Edinburgh University Press.
- GASQUET, Joachim (2002) *Cézanne*. Fougère, France, Éditions Encre marine.
- HUNT, John D. (1996) *L'art des jardins et son histoire*. Paris, Odile Jacob.
- DEWEY, John (1980) [1934] *Art as Experience*. New York, Perigee Books.
- KESSLER, Mathieu (1999) *Le paysage et son ombre*. Paris, Presses universitaires de France.
- LARRÈRE, Raphaël (1998) Nature, campagne et paysage: des différents regards et de leur légitimité. Dans Jean-Pierre Sylvestre (dir.) *Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises*, CNDP Bourgogne, série documents, actes et rapports.



- LOLIVE, Jacques et BLANC, Nathalie (2007) L'écologie et le public. Dans Jacques Lolive et Nathalie Blanc (dir.) *Esthétique et espace public*, numéro thématique de *Cosmopolitiques*, vol. 15, pp. 9-16.
- LUGINBÜHL, Yves (1992) Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité. Dans Marie-Claire Robic (dir.) *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, pp. 13-56.
- LUGINBÜHL, Yves (2007) La place de l'ordinaire dans la question du paysage. Dans Jacques Lolive et Nathalie Blanc (dir.) *Esthétique et espace public*, numéro thématique de *Cosmopolitiques*, vol. 15, pp. 173-178.
- MAROT, Sébastien (1999) *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*. Paris, Le Visiteur, pp. 112-169.
- MAROT, Sébastien (2002) *Transparence et paysage*. Conférence donnée à la Société française d'architecture le 29 Avril, Paris.
- MUKERJI, Chandra (1997) *Territorial Ambitions and the Gardens of Versailles*. Cambridge, Cambridge University Press.
- NADAÏ, Alain et LABUSSIÈRE, Olivier (2007) Birds, Turbines and the Making of Wind Power Landscape in South France (Aude). Article soumis à la revue *Landscape Research*, Juin.
- NADAÏ, Alain (2007) Site ou l'émergence d'un paysage. Dans Jacques Lolive et Nathalie Blanc (dir.) *Esthétique et espace public*, numéro thématique de *Cosmopolitiques*, vol. 15, pp. 173-178.
- OLWIG, Kenneth (2002) *Landscape, Nature and the Body Politic: From Britain's Renaissance to America's New World*. Madison, University of Wisconsin Press.
- ROGER, Alain (1978) *Nus et paysages: essai sur la fonction de l'art*. Paris, Aubier.
- ROGER, Alain (1995) Histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du paysage. Dans Alain Roger (dir.) *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 438-453.
- ROGER, Alain (1997) *Court traité du paysage*. Paris, Gallimard.
- ROSSET, Clément (1973) *L'anti-nature*. Paris, Presses universitaires de France.
- TROM, Dany (1996) *La production politique du paysage: éléments pour une interprétation des pratiques ordinaires de patrimonialisation de la nature en Allemagne et en France*. Thèse de Doctorat, Institut d'études politiques de Paris.

